

1982, in: Indianité, ethnocide, indigénisme en Amérique Latine. Toulouse: Editions du CNRS. pp. 135-154.

YANOMAMI - KAINGANG :
LA QUESTION DES TERRES INDIENNES AU BRESIL

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 34996 ex 1

Bruce ALBERT

Cote B

M

Deux événements ont récemment souligné avec une acuité tragique l'oppression dont les Indiens du Brésil continuent à être les victimes en ce début des années 80. Le 6 janvier était annoncée par la presse brésilienne la rédaction d'un projet de loi (due à un député du Territoire Fédéral de Roraima) dont l'objectif est de permettre d'expulser - pour des raisons de Sécurité Nationale - tous les Indiens du Brésil de leurs territoires traditionnels lorsque ceux-ci se trouvent localisés à moins de 150 km des frontières terrestres du pays. Ce projet vise directement 8 400 Indiens Yanomami dont les terres, situées dans l'ouest du Territoire Fédéral de Roraima, le long de la frontière vénézuélienne, recèlent d'importants gisements d'étain et probablement d'uranium.

Le 29 janvier mourait, des suites d'un « accident » automobile provoqué par des colons menacés d'expulsion de la réserve de *Manqueirinhas* (Etat du Parana), Angelo Kretá, leader des Indiens Kaingang, qui menait la lutte de son peuple pour la réappropriation de terres usurpées par l'expansion de la société nationale depuis plusieurs décennies. Ces faits nous permettront d'illustrer, outre la convergence économique et politique des offensives contre les droits territoriaux indiens, la diversité de son impact suivant le degré de contact qu'entretiennent les groupes indigènes avec le monde blanc et les luttes qu'elle suscite. Les Yanomami, au nord du pays, constituent la dernière grande ethnie amérindienne isolée à subir l'assaut des plans de développement qui depuis le début des années 70 dévastent l'Amazonie brésilienne. Les Kaingang, au sud, sont les premiers, parmi les groupes indiens contactés depuis le début du siècle (et à ce titre considérés comme « intégrés » par l'indigénisme officiel), à avoir entrepris une véritable guerre de reconquête des terres volées par la colonisation blanche.

YANOMAMI

Les Indiens Yanomami occupent un vaste territoire d'environ 110 000 km² (Chagnon 1968 : 115) situé de part et d'autre de la frontière du Venezuela et du Brésil. Leur population s'élève à environ 16 000 personnes réparties en 320 groupes locaux (Albert and Zacquini 1979 : 101).

8 400 Yanomami vivent au Brésil sur le cours supérieur des affluents de la rive gauche du Rio Negro et de la rive droite du Rio Branco dans une région de forêt tropicale dense au relief parfois tourmenté qui a longtemps opposé un rempart naturel à la pénétration blanche. Jusqu'en 1973, seule une minorité de groupes Yanomami du Brésil avait eu des contacts limités avec des collecteurs de latex.

p52

des chasseurs de jaguar, des missionnaires ou des membres d'expéditions scientifiques. A partir de novembre 1973, à la suite de la mise en œuvre par le Gouvernement brésilien de deux plans successifs de développement axés sur une exploitation intensive de l'Amazonie, les Yanomami se sont trouvés confrontés brutalement dans plusieurs régions de leur territoire à des contacts massifs avec le front d'expansion de la société nationale (Ramos 1979 b : 5).

De 1970 à 1974 le « Plan d'Intégration Nationale » (PIN), initiative du Gouvernement militaire du Général Médici reposait sur un double souci géopolitique : combler le vide démographique des régions frontalières amazoniennes pour y assurer la souveraineté nationale brésilienne et désamorcer le danger politique que constituait le Nord-Est du pays surpeuplé et rendu explosif par sa structure foncière féodale. Un mouvement de colonisation populaire à charge de l'Etat devait remplir ces objectifs en s'appuyant sur une infrastructure routière d'environ 15 000 km de transamazoniennes. La méconnaissance du milieu, le manque d'infrastructure et la réticence du secteur privé devant le projet firent rapidement de la colonisation de la Transamazonienne (TAM) une « expérience pilote » désastreuse. Les premiers symptômes de l'échec de l'entreprise étaient manifestes dès 1972 : les petits colons Nordestins commençaient déjà à surnommer la Transamazonienne la *Transamargura* (« Transamertume », Voir Foucher, 1974, 1977). De 1974 à 1978, le nouveau Gouvernement du Général Geisel décida de substituer aux orientations géopolitiques de la mise en valeur de l'Amazonie prônées par les théoriciens militaires du Gouvernement précédent, un ensemble de directives économiques jugées plus réalistes par les milieux d'affaires. Il s'agit alors d'intégrer l'Amazonie brésilienne en y favorisant une concentration massive de capitaux nationaux et étrangers sous la forme de grands projets miniers et agro-industriels. La colonisation d'état à vocation sociale et démographique est rapidement abandonnée ; l'Amazonie se voit découpée en 15 grands pôles de développement (*Polamazônia*) destinés à satisfaire les exigences du marché international. En mai 1975 la Superintendance du Développement Amazonien (SUDAM) avait déjà autorisé l'implantation de 775 projets agropastoraux et industriels stimulés systématiquement par une politique de dégrèvements fiscaux (ApesteGuy, 1976 : 124). 70 % de la population amérindienne du Brésil se trouve en Amazonie. Le modèle de développement du « Miracle Brésilien », mis en œuvre à travers le « Plan d'Intégration Nationale » et le « Plan *Polamazônia* », a soumis entre 1970 et 1978 un nombre considérable de sociétés indiennes (Voir Appendice I) à un processus accéléré de dépopulation et de spoliation territoriale (Voir Davis 1977, Bourne 1978). La situation des Indiens Yanomami durant cette période fournit une illustration particulièrement caractéristique de l'impact du développement amazonien sur les ethnies indigènes isolées du Brésil.

La route Perimetral Norte :

En 1973 fut entreprise, dans le cadre du PIN, la construction d'une parallèle septentrionale de la *Transamazônica* : la BR-210 ou *Perimetral Norte* qui, longeant la frontière nord du Brésil avec les Guyanes et le Venezuela, devait conduire de l'estuaire de l'Amazonie à la Colombie. Son tracé devait couper sur environ 600 km le sud du territoire des Yanomami. En novembre 1973 des centaines d'hommes et de machines rencontrèrent en défrichant la forêt les premiers villages indiens. La Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI), organisme indigéniste officiel dépendant du Ministère de l'Intérieur) déclarait alors qu'il n'y avait dans cette région que quelques groupes isolés situés, de toute manière, loin de l'influence de la construction routière (*Estado de São Paulo* 24.11.73). Lorsque, 10 mois après le début des travaux, fut enfin établi le premier poste d'assistance (PI : *Posto Indígena*) de la FUNAI, au km 50 de la route, une bonne partie de la population indienne avait

déjà été décimée par d'incessantes épidémies de grippe et de rougeole transmises par les équipes de défrichement. Des 13 villages recensés en 1963 par un relevé aérien (Migliazza 1978 : 17-20) dans la région qu'allaient traverser les 105 premiers kilomètres de la *Perimetral Norte* dans le Territoire Fédéral de Roraima, il ne restait en 1974 que 8 petits groupes d'Indiens errants au bord de la route, ravagés par les maladies, la prostitution et l'alcoolisme (Albert and Zacquini 1979 : 105). Puis brusquement, en 1975, ce tronçon de route, qui atteignait alors environ 220 km, fut abandonné. Le mirage meurtrier du Plan d'Intégration Nationale venait de se dissiper, tel un cauchemar absurde, aussi soudainement qu'il avait amené la mort et la dégradation. Sous le regard vide des Indiens en haillons ne subsistait plus du développement amazonien qu'une piste bourbeuse et les débris des chantiers de construction. Les Yanomami entraient dans l'ère du plan *Polamazônia*, l'ère des pôles miniers et agro-industriels.

Projets miniers :

Dès 1975 furent rendus publics les résultats des prospections géologiques menées sur le territoire Yanomami par un projet (REDAMBRASIL) de relevé systématique des ressources amazoniennes (Voir Taylor 1979). Le centre de cette région présentait de forts indices de radio-activité. La nouvelle eut un retentissement considérable dans la presse brésilienne. Un voyage sur les lieux fut immédiatement organisé pour le Ministre des Mines et Energies brésilien et l'Ambassadeur d'Allemagne, pays avec lequel le Brésil venait de signer un important accord nucléaire. Le Gouverneur du Territoire Fédéral de Roraima, où se trouve située la plus grande partie des terres Yanomami déclarait, dans l'euphorie générale : « Le Brésil ne peut se permettre le luxe de voir son développement entravé par une demi-douzaine de villages Indiens » (*Estado de São Paulo* 1.3.75). On commença à parler de diamant, d'or... Un mois plus tard la région était envahie par des hordes d'orpailleurs (*garimpeiros*) qui, à défaut d'El Dorado, découvrirent un important affleurement de minerai d'étain qu'ils exploitèrent pendant *plus d'un an* avant que les autorités n'interviennent (l'exploitation minière de surface dans les territoires indigènes est illégale au Brésil). L'expulsion des orpailleurs ne dut finalement rien à l'application de la législation indigéniste. Les *garimpeiros* étaient devenus encombrants pour de toutes autres raisons : alors qu'ils étaient plus de 500 en 1976, de graves conflits armés ne cessaient de les opposer aux Indiens et la presse s'était emparée de l'affaire, mais surtout, la FUNAI venait de délivrer secrètement une autorisation de prospection à une grande entreprise industrielle, la *Companhia Vale Do Rio Doce* (CVRD) intéressée par le gisement. La CVRD est déjà célèbre au Brésil pour exploiter des gisements de fer dans le territoire des Indiens Kayapo-Xikrin en association avec l'U. S. Steel. Une filiale de la CVRD, *Docegeo*, s'est établie en janvier au centre du territoire Yanomami pour y effectuer un relevé géologique détaillé. Ces travaux ont été conclus en août 1978 : La CVRD est maintenant sur le point d'entreprendre l'exploitation du gisement. Dans un rayon de 80 km autour de ce gisement (*Serra das Surucucus* et *Serra Couto Magalhães*) se trouvent 74 villages Yanomami isolés dans une région montagneuse d'accès particulièrement difficile ; soit près de 4 000 Indiens que la moindre épidémie de rougeole peut anéantir. Aucun programme d'assistance sanitaire n'a même été prévu dans cette région (Albert and Zacquini 1979 : 107-109). Mieux, le Gouverneur du Territoire Fédéral de Roraima, n'a eu de cesse d'aggraver les menaces qui pèsent sur les Yanomami en organisant dans la *Serra Couto Magalhães* plusieurs invasions clandestines de *garimpeiros* (*Jornal do Brasil* 26.9.79 — *Jornal da Tarde* 13.2.80).

Projets agro-industriels :

De 1975 à 1978, toujours selon les directives des *Polamazônia*, la planification de projets agro-industriels et de colonisation dans le Territoire Fédéral de Roraima était entreprise sous la forme d'un cadastre qui empiète largement sur le territoire Yanomami. En août 1975, 7 régions (*Glebas*) pour un total de plus d'un million d'hectares furent ainsi délimitées par l'Institut National de Colonisation et de Réforme Agraire (INCRA). 500 000 hectares y furent encore additionnés en 1978. Approximativement la moitié de ces terres font partie du territoire traditionnel des Yanomami. C'est deux ans après le premier cadastre de l'INCRA que la FUNAI s'est préoccupée d'effectuer un relevé aérien des communautés Yanomami. Il ne s'agit pas là d'un simple manque de coordination des travaux de deux institutions dépendantes d'un même ministère (le Ministère de l'Intérieur), bien au contraire. A la fin de 1978 le relevé aérien de la FUNAI aboutit à une délimitation des terres reconnues officiellement comme occupées par les Indiens Yanomami. Il devint rapidement clair que, présentée comme une garantie des droits territoriaux des Indiens, cette délimitation n'avait pour autre but que d'entériner le démembrement et la spoliation des terres Yanomami amorcés par le cadastre de l'INCRA. La délimitation de la FUNAI légalise en effet l'amputation des deux tiers des terres Yanomami et vise à confiner ces Indiens dans 21 micro-réserves séparées les unes des autres par des couloirs de 5 à 30 km de largeur destinés à être livrés aux projets de colonisation, d'élevage ou d'exploitation forestière. Cet archipel de misère imposerait aux Indiens, submergés par les torrents de la colonisation, des contraintes sociales, écologiques et sanitaires si drastiques qu'ils se trouveraient voués à une disparition complète à brève échéance.

Le projet d'un « Parc Indigène Yanomami »

Devant les menaces de décimation que fait peser sur les Indiens Yanomami la conjonction des projets miniers et agro-industriels du Plan Polamazônia et l'inertie ou la duplicité de certains secteurs de la FUNAI, une association composée d'ethnologues, de juristes, de médecins et de missionnaires a remis en juin 1979 au Gouvernement brésilien un contre-projet de délimitation et de protection des terres Yanomami (Voir le texte intégral de ce projet in Albert and Zacchini 1979). Cette association (*Comissão pela Criação do Parque Yanomami* - CCPY), dirigée par une indigéniste brésilienne, Claudia Andujar, revendique la création d'un « Parc Indigène Yanomami » de 6 millions et demi d'hectares qui correspond au territoire traditionnel des Yanomami. En effet, selon les normes de la législation indigéniste en vigueur au Brésil (*Estatuto do Índio*, 1973) seule la formule du « Parc Indigène » (art. 26 et 28), grâce à sa double vocation de protection indigéniste et écologique, permettrait de conserver intacte une aussi vaste superficie, évitant ainsi l'application du système habituel de réserve destiné à des ethnies de moindre importance démographique.

Ce contre-projet a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Indigéniste de la FUNAI (dont les membres sont directement nommés par le Président de la République) en août 1979. Puis sous la pression d'une puissante campagne de presse le promoteur du projet initial de démembrement des terres Yanomami a été limogé de la FUNAI en décembre 1979. Au cours du premier trimestre 1980 un groupe de travail CCPY/FUNAI rédigeait le projet officiel définitif de création du « Parc Yanomami ».

Pourtant, un an après la remise du contre-projet initial et 3 mois après la rédaction du projet officiel, le Parc n'a toujours pas vu le jour. L'on annonçait même

récemment (*Folha de São Paulo* 5.5.80) que sa création était délibérément freinée par le Ministère de l'Intérieur. Les causes de cette inertie volontaire des pouvoirs publics brésiliens ne sont pas nouvelles. Ce projet constitue la 13^{ème} proposition de délimitation des terres Yanomami émise depuis 1968 par des ethnologues ou des missionnaires travaillant dans cette région. L'acheminement de ces projets successifs a toujours été différé sous la pression des puissants intérêts régionaux ou nationaux qui convoitent les terres Yanomami. Depuis 1979, divers groupes financiers, comptant avec l'appui total des autorités locales et quelquefois fédérales, soutiennent une violente campagne contre la création du « Parc Yanomami ». Ainsi selon les déclarations du Député Helio Campos (porte-parole des *garimpeiros* et des colons du T.F. de Roraima), la protection officielle d'un vaste territoire indigène dans une région frontalière menacerait la Sécurité Nationale car « les Indiens, créant dans ces régions un type de socialisme tribal, contribueraient au démembrement des territoires qu'ils occupent du reste du pays » (*Estado de São Paulo* 14.2.80). Dans la même veine encore, une réplique du Député Italo Conti à la Chambre des Députés : « les Yanomami finiront par créer, appuyés par l'ONU, une république socialiste ». Le Président de la FUNAI lui-même maintient que les gisements miniers en territoire Yanomami doivent être exploités par des entreprises industrielles accréditées par la FUNAI et le projet de « Parc Yanomami » réduit d'un tiers. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que le dernier emploi exercé par le Président de la FUNAI avant son entrée dans cet organisme était celui de chef des « services de sécurité » de la compagnie minière CVRD, intéressée aujourd'hui au premier chef dans l'exploitation de gisement d'étain sur les terres Yanomami (*Jornal de Brasília* 8.2.80 - *Jornal do Brasil* 2.11.79 - *Jornal da tarde* 2.11.79).

La très préoccupante situation des Indiens Yanomami a dans la presse brésilienne un retentissement très particulier car c'est la survie de la dernière grande ethnie amazonienne intacte jusqu'à ces toutes dernières années qui est en jeu. Mais cette situation est loin d'être exceptionnelle. Entre 1970 et 1978 l'avancée du « miracle brésilien » en Amazonie a gravement compromis la survie d'une trentaine d'ethnies (45 % des Indiens Parakana sont morts, 70 % des Gaviões, 60 % des Kreen Akarore ; Ramos 1979 a : 8) et n'a même pas hésité à violer les frontières des 4 grands « Parcs Indigènes » pluri-ethniques que le Brésil considérait jusqu'ici comme la caution internationale des dispositions humanistes de sa politique indigéniste (Voir Appendice I).

KAINGANG

Les Indiens Kaingang occupaient la grande forêt atlantique du Brésil méridional en plus grande partie intacte jusqu'au début du XX^{ème} siècle dans les Etats de São Paulo, Parana, Santa Catarina et Rio Grande do Sul. Leurs premiers contacts avec le monde blanc furent d'emblée extrêmement violents. Le gouvernement impérial brésilien leur déclara en effet officiellement la guerre dès 1810 dans la région du Parana. A la fin du XIX^{ème} siècle, déjà refoulés en direction du sud par l'occupation de parties vitales de leur territoire, les Kaingang commencèrent à vivre dans un climat de tension constant, à la fois en proie à des guerres intertribales anormalement intensifiées par la réduction de leurs terres et à de violents conflits avec les colons blancs (Moreira Neto 1972). C'est pourtant avec le passage de la caféiculture de la région de Rio de Janeiro à celle de São Paulo à la fin du XIX^{ème} siècle que s'accrut de façon décisive la pression du Front de colonisation sur le territoire Kaingang. L'usurpation des terres de ces Indiens par les caféiculteurs du sud peut être en effet considérée comme un des facteurs qui favorisa, dans la première moitié du XX^{ème} siècle l'accumulation des capitaux agricoles nécessaires au décollage

amazonienne : à chaque siècle un nouveau « miracle brésilien » s'enracine inexorablement dans une spoliation violente des ethnies amérindiennes.

La pénétration du front d'expansion de la société nationale sur le territoire Kaingang s'exerça avec une rapidité et une intensité particulière pour deux raisons (Voir Ribeiro 1970) :

- l'érosion rapide des sols imposait une avance rapide du front agricole,
- la culture du café, n'étant productive qu'au bout de 5 ans, était uniquement entreprise par des entreprises réalisant des investissements sur des superficies considérables.

Après la crise de 29 l'agriculture de cette région dut se diversifier ; l'invasion des terres indiennes s'accrut alors encore sous le flot de l'immigration allemande et japonaise. L'ouverture de voies ferrées liées aux intérêts des caféiculteurs contribua également de façon notable à accélérer ce processus. Dans les années 1908 à 1911 les contacts entre le front agricole et les Indiens avaient atteint un paroxysme de violence. Les propriétaires terriens, les compagnies de chemin de fer, les compagnies de colonisation privée et les Gouvernements locaux louaient régulièrement les services de bandes armées — les *bugreiros* (tueurs de « bougres », les Indiens) qui massacraient les Kaingang afin de garantir l'avance de la colonisation sur leurs terres.

Le climat d'extrême tension qui régnait alors dans le sud du Brésil, alimenté par les tueries incessantes des *bugreiros*, les ripostes indiennes et les campagnes de presse racistes des immigrés allemands, entraîna finalement la création par le Maréchal Rondon du Service de Protection des Indiens (SPI). La première tâche de cette institution, orientée à l'époque par des directives humanistes sans précédents dans le domaine de la politique indigéniste, fut de tenter un contact pacifique avec les Kaingang afin de mettre fin au massacre dont ils étaient les victimes. Le dernier groupe hostile fut pacifié en 1915 (Voir Ribeiro 1970). Les Kaingang après avoir subi une vertigineuse dépopulation virent leur territoire traditionnel envahi de toute part et totalement démembré. Ils se retrouvèrent confinés en une vingtaine de réserves dont certaines, comme la réserve *Icatu* dans l'Etat de São Paulo ne dépassent pas 300 ha (Montagner Melatti 1976 : 15).

Les réserves Kaingang dans les années 70 :

Plus d'un demi-siècle après la pacification, encerclés dans leurs îlots de misère, les Kaingang ont touché le fond de la dégradation et de l'oppression. Sous prolétariat rural totalement marginalisé, ils sont considérés comme « intégrés à la société nationale » par l'indigénisme officiel.

Qu'est-ce qu'une réserve Kaingang ? Prenons l'exemple de la réserve *Vanuie* (São Paulo) : 604 ha pour une population de 155 personnes (Montagner Melatti 1976 : 15 et 21), entourés par 17 grandes exploitations de caféiculture, coupés en trois endroits par des routes municipales et en partie envahis par 11 familles de petits colons qui, en contrepartie de leur occupation illégale de terres de la réserve, payent une sorte de fermage au Département du Patrimoine Indigène de la FUNAI.

La situation moyenne des réserves Kaingang est plutôt pire. A ces « locations » peuvent s'ajouter des « invasions incontrôlées » : colonisation spontanée par des paysans sans terres (*posseiros*) refoulés dans les terres indiennes par l'expansion des latifundia dans la région, ou usurpation pure et simple par de puissants groupes

financiers munis de faux titres de propriété. Ce à quoi viennent s'ajouter des expropriations légales pour permettre la réalisation de travaux publics.

La destruction du milieu naturel et la réduction des terres cultivables sous la pression du front de colonisation ont conduit les Kaingang à une paupérisation extrême. Ne pouvant poursuivre leurs activités de subsistance traditionnelles, il leur est également impossible de vivre uniquement d'agriculture. Leur production agricole est insuffisante même pour subvenir à leurs besoins alimentaires les plus élémentaires. Les Kaingang sont ainsi contraints de se louer la plupart du temps comme ouvriers agricoles occasionnels (*boiás-frias*) dans les exploitations agricoles (*fazendas*) qui entourent leurs réserves. Souvent même pour cultiver pour le compte de petits colons des terres envahies de leur propre réserve. Ils recevaient pour cela en 1971 un salaire journalier de 5 à 7 *Cruzeiros*, l'équivalent d'environ 5 F. (Montagner Melatti 1976 : 73, et d'une façon générale voir chapitre III). La contribution de certains fonctionnaires de la FUNAI à l'exploitation des Indiens Kaingang ne se borne généralement pas à une location (*arrendamento*) illégale (depuis l'*Estatuto do Índio* de 1973) des terres des réserves. Sous prétexte de les rendre économiquement auto-suffisantes ces réserves sont administrées par les « chefs de Poste » comme de véritables entreprises privées qui exploitent la main-d'œuvre et le patrimoine indigène au profit de la FUNAI. Selon l'ethnologue brésilien Darcy Ribeiro (cité in *Folhetim* n° 170, 20.04.80 : 6) 80 % des bénéfices ainsi obtenus par l'exploitation des terres, des ressources et de la main-d'œuvre indigène seraient absorbés par la bureaucratie indigéniste.

Le « Chef de Poste » exerce dans la réserve une véritable dictature sur les Indiens assimilés par la législation brésilienne, il n'est pas inutile de le rappeler, à des mineurs entre 16 et 21 ans sous tutelle de la FUNAI. Il donne ou refuse des autorisations de sortie de la réserve (Montagner Melatti 1976 : 159), impose un chef indigène de son choix (*idem* : 157), répartit les terres à cultiver, leur localisation et leur superficie, distribue des graines et quelques outils (*idem* : 66). Dans la plupart des réserves Kaingang de l'Etat de São Paulo existent, par exemple, sous des formes variables, un système de travail des indiens sur un champ dit collectif (*roça coletiva* en réalité propriété du Poste) réalisé au bénéfice de la FUNAI. « Champ collectif », « Plan Agricole » ou même « Projet de développement communautaire » — quelle qu'en soit l'appellation il s'agit toujours là d'extorsion de temps de travail rémunéré de façon dérisoire ou nulle. Lorsque les Indiens sont payés pour ce travail leur salaire est au mieux égal et souvent inférieur à celui qu'ils obtiennent des colons ou *fazendeiros* qui déjà les surexploitent. Les Kaingang préfèrent travailler pour ces derniers car en plus d'être misérables les salaires octroyés par la FUNAI doivent être perçus avec des délais considérables (Voir Montagner Melatti 1976 : 76-80).

L'exploitation des ressources naturelles des réserves, comme la mise en coupe de forêts de pins *araucaria* de certaines régions, ou la perception des indemnités dues aux Indiens pour l'exécution de travaux publics sur leurs terres (routes, ponts, barrages, lignes à haute tension...) sont également des sources de bénéfices habituelles du « Département Général du Patrimoine Indigène » (DGPI) de la FUNAI, qui les prélève sous le nom de « rente indigène » (*renda indigena*). A peine 20 % de cette « rente indigène » sont effectivement reversés au bénéfice de l'assistance aux Indiens qui vivent finalement comme des clochards dans des réserves de plus en plus réduites.

NONOAÏ : premières révoltes Kaingang

Il est presque incroyable que les Kaingang, déjà soumis à une violente dépopulation, aient pu résister à plus d'un demi-siècle de spoliation et d'oppression aussi systématique. Ces Indiens constituent pourtant au Brésil une des plus importantes ethnies coexistant de façon permanente avec la société nationale : leur population s'élevait à environ 4 000 personnes à la fin des années cinquante et connaît actuellement une croissance certaine (Moreira Neto 1972 : 285).

L'on mesure ici combien est généralement sous-estimée la capacité de résistance des ethnies amérindiennes. Fortement métissés et prolétarisés, presque totalement déculturés, les Kaingang ne se distinguent guère à première vue de la population brésilienne régionale. Ils se considèrent pourtant toujours comme des Indiens et sont strictement identifiés comme tels.

L'irréductibilité de l'identité Kaingang se nourrit de ce système inter-ethnique de représentations réciproques plutôt que par un ensemble de spécificités génétiques ou culturelles (Ribeiro 1979 : 422). Parvenus au point extrême de l'acculturation c'est en effet à partir de cet ultime obstacle à l'assimilation, aussi intangible que décisif, que les Indiens mirent en œuvre un travail de reconstruction culturelle et de réaction contre le mouvement de spoliation qui mettait en péril leurs dernières chances de survie.

En 1978, la résurgence de la conscience ethnique Kaingang arrivait à maturité. Etayée par la reprise de quelques éléments culturels originaux (langue, cérémonies funéraires *Kiki*, solidarités familiales...) valorisés dans une nouvelle auto-définition ethnique *contre* la société nationale, cette nouvelle identité indienne s'enracine dans un projet politique de résistance contre l'expropriation territoriale.

Soixante-trois ans après que les derniers groupes kaingang aient déposé les armes, leurs descendants, las de se voir acculés aux confins de la servitude et de la spoliation par la Paix Blanche, choisirent de reprendre leur destin en main.

Une des premières révoltes Kaingang eut lieu dans la réserve de *Nonoai* (Etat du Rio Grande Do Sul) en mai 1978.

Délimitée vers 1913 cette réserve fut réduite en 1943 de 34 908 à 14 910 hectares par une transaction frauduleuse du Gouverneur de l'Etat de Rio Grande Do Sul. Cette expropriation visait officiellement la création d'une réserve forestière. Entre 1951 et 1962 cette « réserve forestière » fut entièrement cadastrée et vendue sous forme de plan de colonisation et de concessions de bois. En 1963, 1968 et 1969, 630 familles de *posseiros* (paysans sans terres) envahirent par la violence, avec l'appui total des autorités locales et des syndicats de travailleurs ruraux, 9 634 hectares de ce qui restait de la réserve originale.

Les 204 familles Kaingang de *Nonoai* ne possédaient plus alors qu'un sixième des terres qui leur avaient été allouées au moment de la pacification. Ceci sans que jamais le SPI, puis la FUNAI, ne tentent la moindre démarche pour empêcher l'expansion de cette colonisation illégale dans leur réserve et que les Instituts de Réforme Agraire *successifs* ne prévoient quoi que ce soit pour résoudre les graves problèmes fonciers de la région. Les « problèmes sociaux » qu'entraînerait un transfert massif des petits colons étaient habituellement invoqués comme prétexte de cette inertie. Un vieux chef Kaingang de *Nonoai* déclarait à la presse en 1969 : « Si l'on ne nous aide pas cette fois, je rassemblerai tout le monde et nous

marcherons sur la ville. » (Moreira Neto 1972 : 315-325). Personne à l'époque ne prit le désespoir de cette déclaration très au sérieux.

Pourtant, le 4 mai 1978, après avoir donné un dernier ultimatum resté sans réponse, les Kaingang de *Nonoai* passèrent à l'action, brûlant 7 écoles municipales, bloquant les routes de la réserve et, répartis en petits groupes armés d'arc et de flèches, expulsant de ferme les colons blancs de leurs terres (*Estado de Sao Paulo* 10.5.78). L'état d'urgence fut immédiatement décrété dans la région par les autorités fédérales. 120 soldats de la police militaire anti-guérilla gagnèrent la réserve indienne. Une réunion extraordinaire du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de l'Agriculture et du Président de l'Institut National de Colonisation et de Réforme Agraire entraîna l'élaboration urgente de ce que la presse désigna comme un « plan de réforme agraire » : 300 000 hectares furent octroyés par Décret Présidentiel aux familles de *posseiros* de *Nonoai* dans l'Etat de Mato Grosso devant « le danger imminent de commotion sociale ».

Pour la première fois dans l'histoire de leur coexistence avec la société nationale les Indiens Kaingang obtinrent une satisfaction immédiate de leurs revendications territoriales. L'ampleur et la détermination de leur mouvement de révolte avaient réussi à prendre de court un indigénisme officiel plus habitué depuis un demi-siècle à gérer la torpeur de la clochardisation qu'à prendre en compte les revendications indiennes.

Angelo KRETÁ et la Guerre de Reconquête

En janvier 1980 ce sont les Kaingang de la réserve de *Mangueirinhas* (Etat du Parana) qui, à leur tour, entreprennent la reconquête de leurs terres envahies. Là encore, la spoliation avait atteint des sommets. La moitié de la réserve, une forêt de 9 000 hectares de pins (*Araucaria angustifolia*) est aux mains d'un important groupe financier local et 1 000 hectares devront être inondés en 1980 par le barrage *Salto Santiago* sur le Rio Iguacu sans aucune contrepartie territoriale. Le reste de la réserve est en bonne part occupé par des *posseiros*.

En octobre 79, sous la pression des notables locaux, la FUNAI est déchue de sa demande en justice pour récupérer les 9 000 hectares de forêt de la réserve. Indignés par cette mascarade, les Kaingang décident encore une fois qu'il est temps de défendre leurs droits eux-mêmes. Le 18 janvier un premier conflit les oppose aux colons qu'ils tentent d'expulser (*Jornal de Brasilia* 20.1.80).

Quelques jours plus tard, le chef des Indiens Kaingang de *Mangueirinhas*, Angelo KRETÁ, mourrait des suites d'un « accident » automobile provoqué par les colons.

KRETÁ était devenu depuis quelques années le porte-parole et le stratège du réveil de la conscience Kaingang. Il avait été un des principaux artisans des révoltes des réserves de *Rio das Cobras* (février 78), *Nonoai* (mai 78) et *Mangueirinhas* (janvier 80). Sous son impulsion, réduits aux limites de la misère et du mépris, les Kaingang furent les premiers Indiens dits « intégrés » à prendre directement en main la défense des droits que leur confèrent la Constitution et la législation indigéniste brésilienne. KRETÁ avait su donner à l'énergie de leur désespoir un objectif à sa mesure : la Guerre de Reconquête.

L'exemple des Kaingang s'est répandu ces deux dernières années dans de nombreux groupes indiens du Brésil : Tupiniquin, Xoko, Xavante... Ces reconquêtes territoriales chassèrent les blancs de terres indiennes qu'ils avaient usurpées depuis plusieurs

décennies, dans certains cas depuis plusieurs siècles. Ces réappropriations s'effectuent par des occupations de terres colonisées, plus ou moins violentes suivant la réaction des expulsés. La violence des Indiens est pourtant toujours limitée : le rapport de force ne se situe pour eux qu'à demi sur le terrain où ils sont toujours numériquement inférieurs. Ils comptent plutôt, avec une grande habileté, sur la répercussion dans les média de leurs nouveaux rites guerriers de résistance ethnique pour créer des situations de fait que la FUNAI et le Gouvernement brésilien se trouveront contraints de résoudre en leur faveur sous la pression de l'opinion publique. C'est ainsi que, encore tout récemment (*Correio Braziliense* 24.5.80), 7 chefs du Conseil Tribal Xavante armés de massues de guerre et ornés de peintures traditionnelles sont venus assiéger les bureaux de la FUNAI à Brasília pour revendiquer l'expulsion de 45 fermiers de leur réserve de *Parabubure*.

La dépendance étroite de la FUNAI du Ministère de l'Intérieur chargé de la planification du développement amazonien et le poids, dérisoire, du Congrès National dans le système politique brésilien font que l'ultime espoir de ces luttes indiennes repose sur le soutien massif de l'opinion publique (Voir *Folhetim* n° 170, 20.4.80 : 3). Depuis 1978 cette opinion publique s'est largement mobilisée devant la virulence des positions anti-indiennes affichées par de nombreux secteurs politiques et économiques de la société brésilienne. Quatre leaders indiens (Kaingang, Pankararé, Guajajara) impliqués dans la reconquête des terres de leurs peuples ont été assassinés en 1980 par des hommes de main des *fazendeiros* ou des colons (*Boletim de CIMI* n° 61, *Estado de São Paulo* 30.1.80 et 11.3.80). Les politiciens locaux multiplient les plus absurdes déclarations racistes, ainsi celles du « secrétaire de Justice » du Mato Grosso : « les Indiens sont des imbéciles et des paresseux qui occupent trop de terres... la démarcation des terres indigènes est contraire aux principes du Progrès et de la Sécurité Nationale » (*Jornal de Brasília* 13.4.80).

Alors que certains dirigeants de la FUNAI cautionnent par leur inertie ou leur duplicité ces appels au génocide, universitaires, indigénistes, médecins, missionnaires, parlementaires, juristes et journalistes ont fondé un réseau d'associations de soutien aux luttes indiennes (*Comissão Pro-Índio, Associação Nacional de Apoio ao Índio..*) présentes dans toutes les grandes villes du Brésil et dont le rôle s'est avéré souvent décisif dans la popularisation des revendications indiennes.

TERRES INDIENNES ET REFORME AGRAIRE

La mise en regard de la situation des Yanomami, en phase de contact avec la société nationale, et celle des Kaingang, en contact permanent, révèle le double aspect selon lequel se développe la question des terres indiennes au Brésil en 1980. On assiste à la fois à l'expansion du front de colonisation sur le territoire des dernières ethnies isolées aux confins de l'Amazonie et à la résurgence de la conscience ethnique des groupes « acculturés » qui organisent « à l'arrière » de ce front la reconquête des territoires envahis. L'articulation de ce double mouvement à la fin des années 70 constitue sans doute un moment crucial dans l'évolution de la problématique indigéniste au Brésil.

La situation des Yanomami et des Kaingang est exemplaire mais n'est pas isolée : la presse brésilienne offre une chronique quotidienne des spoliations et des conflits fonciers dont sont victime les Indiens. Ces Indiens représentent moins de 0,2 % de la population et moins de 6 % des terres du pays (Ramos 1979a : 13-14). Devant ces chiffres, l'étonnante persistance des litiges et la virulence des conflits relatifs aux terres indiennes ne paraissent pouvoir s'expliquer que par ce qu'ils ont pour fonction d'occulter.

On ne peut comprendre, en effet, l'invasion de la réserve Kaingang de *Nonoi*, sans savoir qu'il existe plus de 410 000 paysans sans terres marginalisés dans l'Etat du Rio Grande do Sul (*Estado de São Paulo* 10.8.80). On ne peut comprendre le projet de démembrement et de colonisation du territoire Yanomami si l'on ignore qu'environ 150 000 paysans Nordestins sans terre se dirigent tous les ans vers le Nord de l'Amazonie (Guitart 1977 : 179).

Les migrations de ces *posseiros* vers les terres indiennes, dans leurs Etats d'origine ou vers l'Amazonie, est traditionnellement alimentée par l'expulsion des petits colons et des travailleurs ruraux par les latifondistes du Sud et du Nord-Est du pays.

Dans le Nord-Est un paysan sur 8 a accès à la terre. Les 2/3 des agriculteurs possèdent 10 % des terres, 5 % de privilégiés en possèdent la moitié (chiffres de la Conférence Episcopale brésilienne cités in *Le Monde* 9.7.80 : 7). En 1974 dans les états nordestins du Ceara, Pernambuco et Paraíba, pas moins de 558 latifundia totalement improductifs ont été recensés par l'Institut National de Colonisation et de Réforme Agraire (INCRA) (Apesteguy 1976 : 206).

Lorsque les *posseiros* ne peuvent s'approprier des terres indiennes dans leurs états d'origine ou qu'ils en sont chassés (*Nonoi*), ils migrent alors en direction de l'Amazonie (1). Parallèlement à ce mouvement migratoire, depuis 1967, la politique gouvernementale de dégrèvements fiscaux pour les projets agro-industriels, le bas prix de la terre et l'ouverture de routes fédérales ont provoqué en Amazonie un mouvement d'appropriation spéculative des terres qui s'élève environ à 50 millions d'hectares (Passos Guimarães 1979 : 150). L'occupation simultanée de l'Amazonie par ce « front des latifondistes » et par le « front pionnier » des migrants spontanés provoque une recrudescence des conflits fonciers qui finalement imposent une nouvelle « fuite en avant » des paysans sans terre, contraints à une constante recherche de « terres libres » dont l'aboutissement inéluctable est toujours l'invasion de terres indiennes (2) (Voir Apesteguy 1976 : ch. IV).

Les moyens institutionnels que s'est donné l'Etat brésilien pour résorber ce mouvement constituent également une tentative de résoudre les contradictions sociales de la pénétration capitaliste en Amazonie au moyen d'une expropriation systématique des populations indiennes.

Par un Décret du 1.4.71, promulgué en raison d'impératifs liés « au Développement et à la Sécurité Nationale », a été constituée en Amazonie une réserve de terres destinées au domaine public (*terras devolutas*) de 260 millions d'hectares répartis en 18 Projets fonciers sous juridiction de l'Institut National de Colonisation et de Réforme Agraire (INCRA) (Rivière d'Arc et Apesteguy 1977 : 145).

Ces Projets fonciers sont censés constituer, en permettant le déplacement des *posseiros* sur des lots de colonisation d'état, un moyen de désamorcer les conflits fonciers en Amazonie. C'est en fait rarement le cas car, en dépit d'une limitation de la superficie des terres vendues à 3 000 hectares par colon, le recours, par de nombreux groupes financiers, à des procédures illégales permettant une concentration des terres à des fins spéculatives, sont constantes. En 1972, 78 % de la superficie du cadastre de l'INCRA en Amazonie était occupée par des Latifundia (*Movimento* 18.8.75 : 11).

Le choix même de la localisation de ces terres du domaine public proposées aux colons (une bande de 100 km de part et d'autre des routes fédérales et de 150 km le long des frontières terrestres du pays) aboutit à ce qu'elles englobent encore des

1973... longtemps... une région de la rive
contacts limités... seule... opposé

régions occupées par de très nombreux groupes indiens. L'on sait que les zones frontalières de l'Amazonie brésilienne constituaient, jusqu'aux années 70, le dernier refuge de nombreuses ethnies isolées (c'est le cas des Yanomami) et que les routes transamazoniennes ont coupé le territoire de plus de 30 groupes indiens et de trois « Parcs Indigènes » (Voir Appendice I, I). Ce mouvement d'expropriation légale des territoires indigènes était inscrit dès 1970 dans un projet de réforme de la législation indigéniste qui, ratifiée en 1973, deviendra la loi 6001 connue sous le nom d'*Estatuto do Índio*. Son article 20 prévoit en effet la déportation de groupes indiens pour des motifs relatifs au « Développement ou à la Sécurité Nationale ».

Les terres indiennes au Brésil, considérées comme des « terres vierges », jouent ainsi, spontanément ou institutionnellement, le rôle de soupape de sécurité des contradictions de la pénétration capitaliste en Amazonie, absorbant et fixant une bonne partie des cohortes de paysans sans terres en migration constante sous la pression de l'expansion latifundiaire (3). Il est ainsi clair que l'extermination plus ou moins directe des Indiens est un des réquisits, implicite quoique fondamental, du fonctionnement de ce modèle de développement amazonien.

L'importance politique du mouvement de révolte des Indiens du Brésil inauguré par les Kaingang en 1978 prend, malgré l'insignifiance statistique de la population indigène, tout son sens dans cette analyse de la structure foncière du pays. Lutter pour la reconnaissance des droits territoriaux des Indiens, c'est contribuer à mettre en cause le mécanisme de la spéculation foncière en Amazonie en son point peut-être le plus vulnérable : celui où tente de s'occulter son coût social. Lutter pour la délimitation et la protection des territoires indiens c'est montrer que la terre qui fait défaut aux *posseiros* n'est pas celle des Indiens mais celle des latifondistes.

Le Gouvernement brésilien a donné aux terres indiennes, travesties en « terres vierges », un rôle central dans l'idéologie de la colonisation amazonienne. Que l'on se souvienne du discours *Ato de Fé na Amazônia* du Président Médici en 1970 qui, transmuant l'exode rural en migration messianique, décrivait l'occupation de l'Amazonie par les paysans Nordestins comme « le cheminement de milliers de brésiliens sans terre qui maintenant viennent contempler le paysage de millions d'hectares négligés » (cité in Apesteguy 1976 : 101).

Il revient généralement aux politiciens régionaux de prendre le relai pour développer *in loco*, sous un jour plus explicite, ce qui est entendu ici par « millions d'hectares négligés ». Le thème de la poignée d'Indiens errants sur un immense territoire forestier qu'ils sont incapables de mettre en valeur devient alors l'antienne destinée à justifier la légitimité de leur expropriation par les colons blancs. Ainsi la déclaration d'un Député du Territoire Fédéral de Roraima (auteur du projet de loi qui vise à organiser la déportation des Yanomami) : « La prétention des indiens à occuper d'énormes superficies de terre uniquement pour chasser et pêcher est scandaleuse, alors que nous restons à travailler et à payer des impôts » (*Jornal de Brasília* 8.2.80).

Il n'est pas inutile de rappeler ici que les latifundia multinationaux occupent en Amazonie brésilienne des étendues de 20 000 à 1 million et demi d'hectares (*Volkswagen do Brasil, Swift-Armour King Ranch, Liquigas, National Bulk Carriers-Jari...* voir appendice I, III). La ferme *Suia-Missu* de *Liquigas* occupe 560 000 hectares avec une population fixe de 300 personnes, le projet *Jari* 1 500 000 hectares pour une population fixe de 1 331 personnes (Apesteguy 1976 : 143). Les 1 200 indiens Kaingang et Guarani de *Nonoai* occupaient 10 % non envahis de leur réserve de 14 910 hectares.

Le thème des « terres vierges » par lequel tente de se justifier l'économie d'une réforme agraire au Brésil est tout aussi indissociable d'une certaine image négative des Indiens que l'accumulation du capital en Amazonie l'est de l'expropriation de leurs terres.

Cette reconnaissance de la question des terres indiennes comme une composante fondamentale de la mise en question du latifondisme suscite depuis deux ans au Brésil un débat d'ampleur nationale. A ce titre la large mobilisation des classes moyennes progressistes et de l'église en faveur des luttes indiennes a contribué à inscrire leur trajectoire dans un ensemble de pressions sociales récentes qui conditionnent de plus en plus le destin de « l'ouverture contrôlée » du nouveau Gouvernement du Président Figueiredo (Voir *Le Monde* 12.7.80 : 8 et *Le Monde Diplomatique* 7.80 : 19, « les limites de la libéralisation au Brésil »).

TERRES INDIENNES ET IDENTITE ETHNIQUE

Nous avons évoqué, à propos des Kaingang, l'émergence d'une nouvelle conscience ethnique indienne. Elle se construit dans un double mouvement : à la fois reprise de vestiges culturels traditionnels et appropriation, dans un projet politique de revendication territoriale, des concepts d'indianité imposés par la situation du contact.

Il faut donc voir, dans ces revendications territoriales, autant un moyen de préserver l'accès aux ressources indispensables à la survie de ces groupes qu'un mécanisme crucial de construction de leur identité contre la société blanche.

A la pluralité d'adaptations écologiques et d'élaborations symboliques qui constituaient les territorialités diverses des ethnies amérindiennes tend à se substituer, dans les luttes indiennes, la notion globale et homogène de « terres indiennes » héritée du code juridique et culturel de la société nationale (Voir pour cela Seeger 1979 et Seeger et Viveiros de Castro 1979). Ce concept territorial générique qui les définit en négatif, par leur condition d'expropriés, a été repris et retourné par les Indiens comme fondement et ferment de leurs luttes à la manière d'un défi à la société blanche qui leur a imposé.

La conception d'un territoire indien défini à l'échelon national comme un espace homogène juridiquement légitimé contre les spoliations blanches a été créée de toutes pièces par la délimitation administrative des terres indiennes prévue par la législation indigéniste. C'est maintenant l'existence de cette « frontière indigène de la civilisation » (D. Ribeiro), garantie par un dispositif juridique à la fois imposé et transgressé par la société brésilienne, qui fonde la légitimité du discours politique des revendications indiennes, renforce la conscience ethnique qui s'y construit et fournit les moyens de son efficacité. C'est en effet en jouant sur cette contradiction que ces revendications peuvent tenir un discours culturellement recevable par la société nationale (à la différence du messianisme) et ainsi s'inscrire dans les luttes politiques qui s'y jouent à un niveau plus large pour s'y ménager d'indispensables alliances.

Nous avons évoqué de quelle manière le mouvement de reconquête territoriale indien ne pouvait être viable qu'en s'appuyant sur la mobilisation d'un large secteur de l'opinion publique. L'image d'une *Indianité générique* (D. Ribeiro) en lutte contre un mouvement systématique d'expropriation, renvoyée par les médias sous la forme de ses nouveaux rites de résistance ethnique (les arcs et flèches

de l'expulsion de *Nonoai*, les peintures guerrières des Xavante ...), est bien devenue ce thème mobilisateur qui articule les luttes indiennes à celles de certains secteurs de la « société civile » brésilienne (4).

Les faits évoqués dans cet article à propos de la question des terres indiennes et les luttes qu'elle suscite doivent nous amener à reconsidérer un discours trop habituel sur les Indiens au Brésil.

Rétorique

La théorie humanitaire sur la disparition des Indiens de l'Amazonie n'a jamais eu pour autre résultat que de tenter de dissuader tout effort pour la prévenir sans jamais inquiéter les pouvoirs qui la promouvaient. Replacer la question indienne dans un contexte économique et politique global comme le font les leaders indiens et les Associations Indigénistes à travers la défense des droits territoriaux indigènes a un tout autre impact.

Il y a plus de 200 000 indiens au Brésil. De nombreux groupes dits « intégrés » connaissent ces dernières années un relèvement démographique certain. Le réveil de la conscience ethnique et l'invention de formes de luttes originales se généralisent avec un soutien croissant d'une large fraction de l'opinion publique brésilienne.

L'Etat brésilien ne s'est pas trompé sur l'importance de ce mouvement et tente systématiquement, depuis deux ans, de modifier la législation indigène sous le coup de la « Loi de Sécurité Nationale ». Le problème indien n'est plus pour lui ce vague problème humanitaire dont il ne s'embarassait guère, c'est devenu, plus sérieusement, un nouveau problème policier. Les Indiens ne sont plus maintenant au Brésil d'innocents sauvages victimes de l'avance cruellement inévitable de la Civilisation, ils sont, de plus en plus, considérés comme des agitateurs politiques, ce qu'avait admirablement pressenti Daniel Cabixi, leader Pareci, lors de son intervention contre un projet de loi « d'émancipation » (5) des Indiens du Brésil en octobre 1978 :

« ... Notre véritable lutte d'émancipation ne sera pas faite par le Gouvernement ou par le Ministre de l'Intérieur ou qui que ce soit. Elle sera faite par nous, les Indiens, à travers notre lutte de conscience. Ainsi comme toutes les classes de la masse opprimée sont en train de former leur conscience, nous aussi, les Indiens, sommes engagés pour former nos consciences pour exiger nos droits... Peut-être qu'avec cette « émancipation » nous ne pourrions plus faire nos assemblées qui nous ont aidé beaucoup. Je vois dans le futur, au cas où cette « émancipation » serait approuvée par le Président, que nous aussi serons qualifiés comme ceux qui sont traités de subversifs. C'est pour cela que nous, Indiens, nous faisons appel à la conscience du monde blanc... » (*Cadernos de Comissão Pro-Índio São Paulo*, 1979, n°1 : 70-77).

L'INVASION DES TERRITOIRES INDIENS ET LE « MIRACLE BRÉSILIEN »

I - Routes transmazoniennes			
Route	Territoire Indien envahi	Assistance technique et financements internationaux	Sociétés multinationales
La Transamazonienne : route de 4960 km reliant le Nord-est du Brésil à la frontière du Pérou	Juruna, Arara, Parakanã, Aaurini Kararao.	Banque Mondiale : prêt de 400 millions de Dollars.	Earth Satellite Corp./ Litto Industries/ Westinghouse Corp. : Contrats pour le Projet RADAM d'études aéro-photographiques - 7 millions de Dollars.
Belem-Brasilia : axe Nord-sud.	Gavião, Krahó, Apinayé, Xavante, Xerente.	Export-Import Bank : prêt de 3 898 350 Dollars à Camargo Corrêa, la plus importante Cie de construction du Brésil : achat d'équipement.	Caterpillar Brazil : vente de 770 engins (47 millions de Dollars) destinés à l'armée et à 7 Cies construisant des routes en Amazonie.
Cuiaba-Santarem : axe Nord-sud à travers le centre ouest.	Parc National du Xingu (Mekranoti...), Kreen Akarore (BR-080).	US AID : don de 8,4 millions de Dollars pour apprentissage utilisation données de Earth Resources Observ., Canter, S. Dakota.	Komatsu (Japon), Fiat (Italie), Général Motors (USA) J.I. Case, Clark Equipment, Eaton Corp., Wabco, Huber-Warco (USA) et d'autres Cies étrangères pour équipement de tracteurs = 125 millions de Dollars.
Perimetral Norte : route de plus de 4000 km le long des frontières Brésil/Guyana, Surinam, Vénézuéla, Pérou, Colombie.	Parc N. Tumucumaque (Tiriyo, Wayana, Oyampi), Waimiri-Atroari, Yanomami, projet Parc N. Atalaia do Norte (Marubo...).		
Porto Velho-Cuiaba : route principale à travers Mato Grosso et Rondônia.	Parc National Aripuanã (Cintas, Largas, Surui, Munxor...) (en 1980 les Nambiquara menacés par modification tracé BR-364-Banque Mondiale).	1 million de Dollars de US army au génie militaire brésilien pour équipement de construction ; US AID : prêt de 2,6 millions de Dollars pour la construction de 14 ponts permanents. (Davis 1977 : 81).	

(Source : Opinião, n° 129, 18-4-75)

II — Projets miniers

Minerais et région d'extraction	Territoire Indien envahi	Assistance technique et financements internationaux	Sociétés multinationales
Minerais de fer : Serra dos Carajas, Para.	Xikrin-Kayapo, Nord-Est Parc National du Xingu.	US geological survey : 21 projets de prospection minière et géologique en collaboration avec DNPM et CPRM (Brésil) financés par le Gvt. brésilien et US AID.	Amazonas Mineração : association de Companhia Vale do Rio Doce (nationalisée) et US Steel.
Manganèse : Serra do Navio, Amapa.	Sud des Karipuna, Galibi, Palikur, Marwörnio.	Export-Import Bank : prêt de 5,5 millions de Dollars à la firme ICOMI	ICOMI : Industria et Comercio de Minérios, association de la CAEMI de Antunes et de Bethlehem Steel.
Bauxite : Rio Trombetas, Para.	Pianokoto-Tiriyo, Warikyana-arikena, Parukoto-Xaruma	Overseas Private Investment Corp. (USA) : assurance pour les investissements de ALCOA, W.R. Grace, Hanna Mining.	ALCOA (branche canadienne d'ALCAN), Nippon Steel, Kaiser Aluminium, National Bulk Carriers, Pechiney, Alusuisse, Rio Tinto Zinc, Hanna Mining.
Minerais d'étain (Cassitérite) : Territoire Fédéral de Rondonia.	Parc National de l'Aripuanã : Cintas Largas, Surui...	Earth Satellite Corp. : recherches du Projet RADAMBRASIL pour Gvt. brésilien et compagnies privées.	FERUSA (Mineração Ferro Uniao) / Biliton International Metals / Royal Dutch Shell, CESBRA (Cie. Estanifera do Brasil / COFREMMI (France) / Patino ; W.R. Grace / Molybdenum Corp. / Cia Brasileira de Metalurgia / Rockefeller / Moreira : Salles / Molyb. Mineração Aracazeiro, Itau / National Lead Inc. / Portland Cement.

III — Projets agro-industriels (élevage)

Société	Territoire indien envahi	Superficie du projet	Assistance technique et financements internationaux
Jari : société d'exploitation forestière et agro-pastoral, D. Ludwig, National Bulk Carriers.	9 villages Apalai au Nord et à l'Ouest.	fazenda de 60 000 ha le long des Rio Para et Jari la superficie totale du Projet Jari est de 1 500 000 ha (Bourne 1978 : 57).	Banque Mondiale : 60 millions de Dollars pour amélioration de l'élevage industriel (1974) ; deux prêts antérieurs de 76 millions de Dollars pour production de viande (1967-1972) :
Swift-Armor King Ranch : fusion de Deltec International Packers et Brascan.	Tembé, Urubu, Kaapor.	fazenda de 72 000 ha à Paragominas, Para/ Maranhao.	prêts Banque Mondiale
Volkswagen do Brasil.	plusieurs groupes Kayapo du Nord.	fazenda de 22 400 ha, Araguaia, Para.	US AID : prêt de 11,9 millions de Dollars à l'Instituto de Desenvolvimento Regional do Amapa pour recherches en agriculture et élevage.
fazenda Suia-Missu, Liquigas.	Nord du Parc National du Xingu, Sud et Ouest des Xavante.	fazenda de 560 000 ha le long du Rio Suia-Missu, Mato Grosso.	US AID : prêt de 32 millions de Dollars pour études sur la production du riz en Amazonie à travers International Institute of Research.
66 compagnies d'élevage de Sao Paulo dont propriétés de Stanley Amos Sellig financier Nord américain.	Tapirapé, Parc National de l'Araguaia (Karaja, Javaé...), 5 réserves Xavante.	Municipalités de Barra do Garças et Luciara, Mato Grosso.	Blue Spruce International et International Research Institute : projets pour utilisation de défoliant en Amazonie.

NOTES

- (1) L'intensité des migrations spontanées en Amazonie a connu une augmentation certaine dans les années 70. Ces mouvements sont pourtant anciens, provoqués, par exemple, par la collecte du latex au début du siècle. La population amazonienne non indienne représentait 4 millions d'habitants en 1974. Sa croissance est rapide en raison d'un flot migratoire constant (environ 250 000 migrants) et d'un taux de natalité supérieur à la moyenne nationale (Voir Foucher 1977 : 107).
- (2) Une invasion directe des terres indiennes par les grands projets agro-industriels amazoniens s'effectue dans de nombreux cas simultanément à celle du front des migrants spontanés (Voir Appendice I, III).
- (3) La période de 5 ans fixée pour la délimitation officielle des terres indiennes par la législation indigéniste brésilienne (*Estatuto do Índio* art. 65) est venue à échéance le 19.12.78. A cette date la Fundação Nacional do Índio (FUNAI) émettait une liste des terres indiennes dont les limites avaient fait l'objet, durant cette période, d'une reconnaissance légale. Plus des 2/3 des territoires indigènes étaient omis dans cette liste et plusieurs réserves y figurant avaient été créées par le Service de Proteção aos Índios (SPI) avant la création de la FUNAI. Le bilan était le suivant : 66 territoires délimités par décret et ayant fait l'objet d'un bornage, 11 territoires en cours de bornage, 53 territoires simplement délimités par décret, 16 territoires encore à délimiter. Selon un contre-document publié vers la même période par le Conselho Indigenista Missionario (CIMI), le nombre des groupes indiens dont le territoire serait sans protection légale s'élèverait à 85. Selon les propres chiffres de la FUNAI (*Estado de São Paulo* 12.11.80), 100 000 colons étaient à cette époque établis illégalement dans les terres indiennes délimitées. La population indienne totale s'élève au Brésil à 200 000 personnes. *Source* : Presland 1979 : 27.
- (4) Si les projets politiques et culturels spécifiques de chacune des ethnies amérindiennes du Brésil ne sont pas réductibles à ce mécanisme de représentation inter-ethnique, il va de soi qu'il les rend globalement viables et pensables face à la société nationale.
- (5) Ce projet sous les dehors progressistes d'une annulation, pour les groupes acculturés, du régime de tutelle spécial qui assimile au Brésil les Indiens à des mineurs, servait deux objectifs : la remise en cause de la clause d'inaliénabilité des terres indiennes et de l'« immunité judiciaire » liés à ce régime de tutelle.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT, B. and C. ZACQUINI, 1979, « Yanomami Indian Park, Proposal and Justification » (Committee for the Creation of the Yanomami Park) in *The Yanomama in Brazil 1979*, International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) Document n°37, Copenhague.
- APESTEGUY C., 1976, *L'intervention fédérale en Amazonie. Eléments pour une définition de l'Etat militaire au Brésil*, Thèse de troisième cycle, E.H.E.S.S., Paris.
- BOURNE, R., 1978, *Assault on the Amazon*, Victor-Gollancz Ltd., Londres.
- CHAGNON, N., 1968, « Yanomamo » social organization and warfare », in *War : the anthropology of armed conflict and aggression*, M. Fried, M. Harris and R. Murphy eds., The Natural History Press, New York.
- DAVIS, S., 1977, *Victims of the Miracle*, Cambridge University Press, Cambridge.
- FOUCHER, M., 1974, « La mise en valeur de l'Amazonie brésilienne », in *Problèmes d'Amérique Latine*, Notes et études documentaires n° 4110-4111, La Documentation Française, Paris.
1977, « Le Brésil et l'Amazonie nouvelle », in *Amazonies Nouvelles. Organisation de l'espace rural*, Travaux et mémoires de l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine n°30, Paris.
- GUITART, F., 1977, « Caractéristiques des mouvements migratoires en Amazonie... entre 1950 et 1970 », in *Amazonie Nouvelles. Organisation de l'espace rural*, Travaux et mémoires de l'I.H.E.A.L. n°30, Paris.
- MIGLIAZZA, E., 1978, *The integration of the Indigenous Peoples of the Territory of Roraima, Brazil*, International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) Document n°32, Copenhague.
- MONTAGNER MELATTI, D., 1976, *Aspectos de organização social dos Kaingang paulistas*, Departamento Geral de Planejamento Comunitário, Divisão de Estudos e Pesquisas, Fundação Nacional do Índio, Brasília.
- MOREIRA NETO, C. de A., 1972, « Some Data Concerning the Recent History of the Kaingang Indians », in *The Situation of the Indian in South America. Contribution to the study of inter-ethnic conflict in the non-andean regions of South America*. World Council of Churches, Genève.
- PASSOS GUIMARAES, A. 1979, « A segunda Revolução Agrícola », *Encontros com a Civilização Brasileira* n°14, Rio de Janeiro.
- PRESLAND, A., 1979, « Reconquest. An Account of the Contemporary Fight for Survival of the Amerindian Peoples of Brazil », *Survival International Review* Vol. 4 n°1 (25), Londres.

RAMOS, A., 1979a, « Indian Rights and Indian Policy in Brazil Today », *Occasional Papers* n° 28, Institute of Latin American Studies, University of Glasgow, Glasgow.

1979b, « Yanoama Indians in North Brazil Threatened by Highway », in *The Yanoama in Brazil 1979*, International Work Group for Indigenous Affairs Document n°37, Copenhague.

RIBEIRO, D., 1970, *Os Índios e a Civilização*, Editora Civilização Brasileira, Rio de Janeiro.
1979, *Frontières indigènes de la civilisation*, Union générale d'éditions, 10/18, Série « 7 », Paris.

RIVIERE d'ARC, H. et APESTEGUY, 1977, « La mise en valeur de l'espace périphérique amazonien », in *Amazonies Nouvelles. Organisation de l'espace rural*, Travaux et mémoires de l'I.H.E.A.L. n°30, Paris.

SEEGER, A., 1979, *Conceitos em conflito, terras e territórios indígenas*, Trabalho apresentado à III reunião anual da Associação Nacional de Pós-Graduação e Pesquisa em Ciências Sociais, Belo Horizonte.

SEEGER, A. e E. B. VIVEIROS de CASTRO, 1979, « Terras e territórios indígenas no Brasil », *Encontros com a Civilização Brasileira* n° 12, Rio de Janeiro.

TAYLOR, K. I., 1979, « Development against the Yanoama. The case of Mining and Agriculture », in *The Yanoama in Brazil 1979*, International Work Group for Indigenous Affairs, Document n°37, Copenhague.

ETRANGERS DANS NOTRE PROPRE PAYS : LE MOUVEMENT INDIEN EN BOLIVIE DANS LES ANNEES SOIXANTE-DIX

Yvon LEBOT

« Los quechuas, aymaras, guaraníes y otros campesinos somos como extranjeros en nuestro propio país »

(Un communiqué des « Tupac Katari »)

Les années soixante-dix en Amérique latine auront été marquées par un renouveau de ce qu'on a coutume d'appeler « la question indienne ». Qu'il s'agisse de la problématique sociologique ou politique, ou des mouvements sociaux, on assiste, dans plusieurs pays, à un retour en force et à une reformulation des problèmes liés à la présence de populations indigènes. Ce qui contraste en particulier avec la décennie antérieure. Une analyse en termes d'Etat, de nation, de classes, ignorant, niant ou dévalorisant les dimensions ethniques ou de civilisation, fait place peu à peu à une recherche de la spécificité « indienne », qui prend elle-même plusieurs formes selon le degré de rupture avec les problématiques antérieures. L'accent pourra ainsi être mis sur la communauté, l'ethnie, les nationalités indiennes, le passé de civilisation, ou, ce qui est plus souvent le cas dans les luttes sociales concrètes, sur les traits culturels et socio-économiques spécifiques.

Les revendications à dimension ethnique et l'affirmation de l'« indianité » se font jour surtout là où les populations indigènes représentent une fraction importante de la population totale et dans des régions qui furent le lieu des grandes civilisations pré-hispaniques (Mexique, Guatemala, Equateur, Pérou, Bolivie, mais aussi Colombie). Dans certains de ces pays, ce qu'on appelle les « minorités nationales » sont, ou étaient jusqu'à une date récente, majoritaires.

Cependant, « l'éveil indien » présente encore un caractère minoritaire. D'autant plus minoritaire que la rupture est plus profonde avec l'indigénisme traditionnel. Celui-ci, mélange d'approche culturaliste, de politique d'intégration et de tentative d'encadrement des luttes paysannes, a servi d'idéologie d'appoint à certaines révolutions nationalistes de l'époque populiste (Mexique, Bolivie...). Orienté en général à la transformation de l'indien en simple paysan, il n'a pu empêcher que ressurgisse le problème de l'« indianité » au terme parfois de plusieurs décennies de réformes agraires, de « castellanisation » et de « développement des communautés ».

LE CONTEXTE BOLIVIEN

On estime à environ 3 millions de personnes, soit plus de 60 % de la population totale, le nombre des indiens vivant sur l'actuel territoire bolivien. L'extension de celui-ci a diminué de moitié depuis la déclaration d'indépendance et ses frontières